

décidé de la faire relever du ministère de l'Agriculture. J'ai déclaré en outre:

Pendant la même période, soit en 1958-1959, la Russie a vendu aux Pays-Bas près de 10 millions de boisseaux de blé... Il y a lieu de noter aussi que la Suède a acheté plus de 2 millions de boisseaux de blé de la Russie au cours de 1958-1959...

Et ainsi de suite. Si vous voulez étudier l'affaire plus à fond, vous verrez que dans presque tous les pays avec lesquels nous faisons affaires, nous avons perdu du terrain, et que la Russie accaparait graduellement nos marchés traditionnels. Il semble que le terrain que nous perdions c'est la Russie qui le prenait. Cela était vrai non seulement de tous les pays d'Europe, mais également du Royaume-Uni. Nos recherches ont également démontré que nous perdions du terrain sur le marché du Royaume-Uni. Elles ont également démontré que la demande mondiale, depuis la guerre, était passée de 660 millions à 1,220 millions de boisseaux. En fait, les besoins de blé augmentaient constamment mais les exportations canadiennes sur les marchés mondiaux diminuaient. A qui la faute? Au gouvernement ou à la Commission canadienne du blé? Je dois l'admettre nous ne le savons pas. Mais je tiens à dire qu'après des discours semblables prononcés en cette enceinte, alors que des mesures avaient été prises pour faire passer la Commission canadienne du blé du ministère du Commerce au ministère de l'Agriculture, quelque chose est survenu. On a trouvé des débouchés pour les céréales canadiennes. Je suis sûr que les producteurs canadiens ne se soucient pas de savoir à qui il faut attribuer ce mérite. Ce qui importe, c'est que le blé a été vendu.

Ainsi que je l'ai déjà dit, nous avons résolu le problème des excédents de blé et les problèmes connexes tels l'entreposage, les contingentements, les attributions de wagons, les avances en argent, et quoi encore. C'est pour cela que je soutiens que l'on a pris une mesure rétrograde en remettant la Commission du blé sous la compétence du...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais son temps de parole est expiré.

(Traduction)

**M. Jean-Luc Pépin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** Vu que la motion a été présentée en anglais, je crois qu'il serait opportun de donner la première partie de mon discours en anglais. A notre avis, il ne s'agit pas ici d'une question de doctrine, ni de théorie politique, économique ou administrative, mais bien de savoir si le ministère du Commerce est plus en mesure que le ministère de l'Agriculture de vendre du blé. L'opposition, il va sans dire, est d'avis que non.

Comme je crois que la question relève du sens commun, je me servirai d'arguments de

gros bon sens. Je voudrais au préalable présenter trois remarques. Tout d'abord, la question n'a pas trait à la culture mais plutôt à la vente du blé. Nous admettons que la culture du blé relève des agriculteurs, et le ministre de l'Agriculture est en mesure de leur fournir des conseils à cet égard. Mais il s'agit ici de la vente du blé, du commerce du blé. Nous croyons que cette question relève du ministère du Commerce.

**M. Horner (Acadia):** Le député me permettrait-il une question?

**M. Pépin:** En réalité, je suis plutôt pressé, car je crois comprendre que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture voudrait dire quelques mots. Je pourrais peut-être répondre plus tard.

Je tiens à préciser ceci, en deuxième lieu: c'est l'entreprise privée et la Commission canadienne du blé qui vendent le blé pour le Canada. Le préopinant s'est enquis tantôt de l'attitude du ministère et du ministre au sujet de l'intervention du gouvernement. A ce sujet, le ministre a déclaré ceci dans un discours le 23 septembre:

Vous tenez, j'en suis sûr, à ce que le gouvernement reconnaisse ainsi la Commission canadienne du blé et son principal agent. La Commission canadienne du blé est chargée par le Parlement de vendre le blé, l'avoine et l'orge de l'Ouest et il importe qu'aucun ministre de la Couronne n'usurpe cette responsabilité.

Voilà qui est très clair.

Le gouvernement a bel et bien une responsabilité pour ce qui est de vendre les céréales de l'Ouest, et c'est d'appuyer la Commission canadienne du blé et de créer les conditions nécessaires pour que la Commission puisse vendre du blé, de l'avoine et de l'orge le plus avantageusement possible.

Parlant de la vente à la Chine communiste, le ministre a ajouté que le rôle du gouvernement était de faciliter l'admission de produits chinois et de garantir des facilités de crédit, deux conditions indispensables au succès de la vente. C'est la fonction du gouvernement et celle du ministère du Commerce d'aider la Commission du blé à vendre du blé. Nous, les libéraux, reconnaissons l'importance de la Commission du blé. Nous ne minimisons pas non plus l'importance de Dieu dans ces ventes. Il est indubitable qu'une cause naturelle peut être négative ou positive et, sans une cause naturelle, ces ventes n'auraient peut-être pas été effectuées, quelle qu'ait été l'efficacité de nos vendeurs. Cela est évident. Je crois que vous pourriez difficilement adopter une attitude autre que celle-là.

**M. McIntosh:** Pourquoi n'aviez-vous pas vendu de blé auparavant?

**M. Pépin:** Troisièmement, la Commission du blé a toujours relevé du ministère du